



Titre de sejour pour l'etranger

Par **VUONG**, le **15/07/2011** à **01:30**

Bonjour,

Je voudrais demander vos renseignements pour le cas de mon ami vietnamien qui etudie en France depuis 5 ans. En fait, la Prefecture lui a oppose un refus de titre de sejour, a cause de ses mauvais resultats a l'universite. Il a redoublé la Licence 1 et Licence 2. Il ne voulait pas rentrer au Vietnam, car si il rentre, il devra reprendre les etudes a partir de Bac+1 au Vietnam (c-a-d ses etudes en France seront devenues nulles). Il a enfin decide d'avoir recours a un avocat. Il a pu enfin rester en France sous pretexte qu'il a besoin de temps pour arranger son retour. Par contre, pendant qu'il reste en France, il doit se presenter tous les jours au Commissariat ou il habite, pour signer et justifier sa presence.

Après, il a été admise en Licence 3 a une école privée. Il a poursuivi ses études en France, toujours sans titre de sejour (et bien sûr il doit toujours aller au commissariat chaque jour pour signer). Le problème est que "Est-ce qu'il peut relancer la demande du titre de sejour? Ou contester le refus de titre de sejour???"

Qu'est-ce qu'il peut faire pour pouvoir rester en France, parce qu'il voudrait suivre le Master en France?

Je vous remercie d'avance de vos renseignements!

Cordialement